Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 29 mai 2000 par le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Région wallonne, concernant un projet d'arrêté "modifiant le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine en ce qui concerne l'accessibilité et l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif, par les personnes à mobilité réduite", a été rayée du rôle le 2 août 2000 et remplacée par l'affaire numéro L. 30.550/2/V.